



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**SUR LA COMMUNE DE CHAMROUSSE 38410
IMMEUBLE LE VERNON – 12 PLACE DU VERNON**

**UN STUDIO SITUE AU NIVEAU 1 DE 19M² AVEC BALCON
(cadastré section BA 123 et le lot 612 de la copropriété)**

MISE A PRIX : 18 000 €

**ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 26 OCTOBRE 2021 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice, Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le mercredi 13 octobre 2021 de 11 heures à 12 heures par le ministère de
la SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE**

DESIGNATION

Sur la Commune de **CHAMROUSSE 38410**, 12 place du Vernon, dans un ensemble immobilier dénommé
« LE VERNON » cadastré section BA 123 pour 38a 00ca, un studio au niveau 1 (lot 612 de la copropriété).

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 4 mai 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat

www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.